

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DAE 413 Subventions (65.000 euros) et convention avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) et de l'autoriser à signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 30.000 euros est attribuée à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, pour la création d'un cours en ligne gratuit ouvert au grand public pour sensibiliser au Grand Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le compte budgétaire VF02005 65-6574, domaine fonctionnel V0207, du budget de fonctionnement des exercices 2016 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de décision de financement.

Article 4 : Une subvention d'investissement de 35.000 euros est attribuée à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, pour la création d'un cours en ligne gratuit ouvert au grand public pour sensibiliser au Grand Paris.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 20421, rubrique 23, ligne 55003 APDF 04983, du budget d'investissement des exercices 2016 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO